



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/.....5150...../EM/2026

COMMUNIQUE AUX CONTRIBUABLES

L'Office Burundais des Recettes (OBR) porte à la connaissance des petits et micro-contribuables assujettis à la Taxe de Consommation sur certains produits fabriqués localement que, conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°1/12 du 25 novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales, et à la suite de l'introduction du nouveau système de déclaration et de paiement en ligne « UMUTANGAKORI » qui leur est destiné, la date limite de dépôt de la déclaration de la deuxième quinzaine du mois de juillet 2026 est prorogée de deux (2) jours ouvrables.

En conséquence, cette échéance est fixée au 07 août 2026.

L'OBR invite les contribuables concernés à accomplir leurs obligations déclaratives dans ce délai afin d'éviter les pénalités prévues par la législation en vigueur.

Fait à Bujumbura, le 5/8/2026

LE COMMISSAIRE GENERAL
Commissariat Général
B.P: 3465 BUJUMBURA II
Emmanuel MBONIHANKUYE